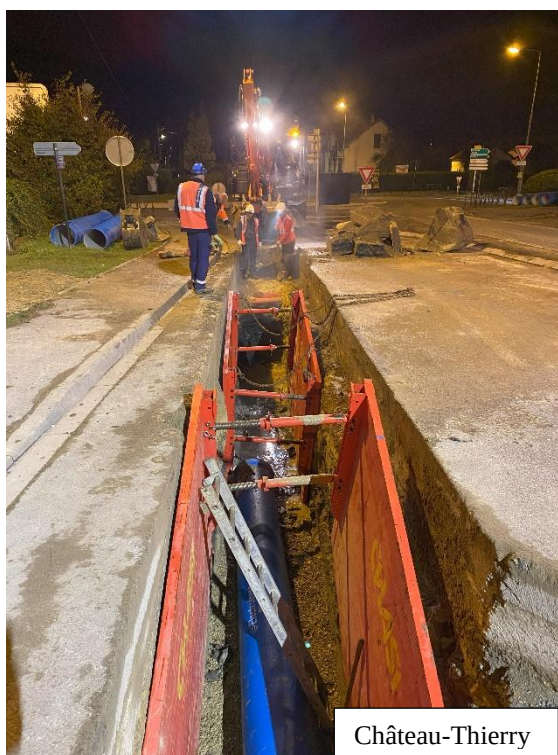




Eau Sud de l'Aisne



Château-Thierry



Essômes sur Marne



Réservoir
Courtemont-Varennnes

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE EXERCICE 2025

présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T.
Le Comité Syndical de l'USESA
du 06 juillet 2026

Préambule

• Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application des articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que de l'arrêté du 2 mai 2007 modifié et son décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Services Publics d'eau et d'assainissement de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce présent rapport concerne exclusivement le service public de production et de distribution de l'eau potable de l'USESA, il exclut l'assainissement pour lequel le syndicat n'a pas la compétence.

• Il constitue un outil de communication

..... entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau.....

Après adoption par son Comité Syndical, le rapport est remis dans toutes les collectivités adhérentes, pour une présentation à leur assemblée avant le 31 décembre de l'année n+1. Il est envoyé pour information à toutes les communes du territoire qui se chargent de le transmettre à leurs élus communaux.

Le rapport doit pouvoir être librement consulté en mairie. Uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus, le maire est tenu d'en informer le public par voie d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service.

Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.

Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités locales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, constituée au sein de l'USESA.

..... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'usager.....

Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer les objectifs de transparence et de performance.

☞ Le Décret du 02 mai 2007 a instauré la liste des indicateurs de performance des services.

Chaque année, ces indicateurs sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement → www.services.eaufrance.fr

Vous trouverez la liste des indicateurs de performances renseignés en fin de rapport.

☞ La Loi N°2010-788 du 10 juillet 2010 impose désormais aux Collectivités de joindre au rapport annuel, la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau potable des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

SOMMAIRE		
1.	TERRITOIRE ET SERVICE	p.4
	1.1 Territoire et nombre d'habitants desservis	p.4
	1.2 Organisation administrative	p.6
	1.3 Mode de gestion du service d'eau	p.6
2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	p.7
	2.1 Volumes prélevés	p.7
	2.2 Volumes vendus et volumes consommés	p.9
	2.3 Abonnés	p.10
	2.4 Linéaire du réseau	p.10
	2.5 Inventaire branchements plomb	p.10
3.	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	p.11
	3.1 Modalités de tarification de l'eau potable	p.11
	3.2 Recettes liées à la facturation du service	p.14
	3.3 Présentation de factures d'eau	p.15
4.	INDICATEURS DE PERFORMANCE	p.17
	4.1 Qualité de l'eau	p.17
	4.2 Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)	p.19
	4.3 Rendement du réseau de distribution	p.20
	4.4 Indice linéaire des volumes non comptés	p.20
	4.5 Indice linéaire des pertes en réseau	p.21
	4.6 Taux de renouvellement du réseau	p.21
	4.7 Indice d'avancement de protection de la ressource	p.22
	4.8 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p.24
	4.9 Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai	p.24
	4.10 Taux d'impayés	p.24
	4.11 Réclamations	p.24
5.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	p.25
	5.1 Montants financiers des investissements et des subventions	p.25
	5.2 Etat de la dette	p.26
	5.3 Amortissements	p.26
	5.4 Projets et travaux à l'étude	p.26
6.	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	p.29
	6.1 Abandons de créances	p.29
	6.2 Mesures pour l'action sociale	p.29
	6.3 Coopération décentralisée	p.30
7.	INDICATEURS DU SERVICE	p.31
	L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME	p.32
8.	COMITE SYNDICAL DE L'USESA	p.36

1. TERRITOIRE ET SERVICE

1.1. Territoire et nombre d'habitants desservis

Le territoire d'intervention de l'USESA s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry, de Soissons et dans l'Oise (commune de Marolles).

Le territoire de l'USESA comprend 109 communes.



	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
1	Armentières-sur-Ourcq	101	55
2	Azy-sur-Marne	376	180
3	Barzy-sur-Marne	403	223
4	Belleau	134	74
5	Beuvarde	764	383
6	Bézu-le-Guéry	255	125
7	Bézu-Saint-Germain	1 017	424
8	Blesmes	479	213
9	Bonneil	385	215
10	Bonnesvalyn	212	110
11	Bouresches	188	93
12	Brasles	1 748	833
13	Brécý	323	147
14	Breny	220	111
15	Brumetz	189	95
16	Bruyères-sur-Fère	198	91
17	Bussiares	136	80
18	Celles-lès-Condé	95	52
19	La Chapelle-sur-Chézy	307	136
20	Charly/Marne	2 621	1 184
21	Le Charmel	331	160
22	Chartèves	367	188
23	Château-Thierry	15 381	6 525
24	Chézy-en-Orxois	392	181
25	Chézy-sur-Marne	1 336	688
26	Chierry	1 189	574
27	Cierges	65	43
28	Coincy	1 294	633
29	Condé-en-Brie	671	363
30	Connigis	320	149
31	Coulonges-Cohan	452	231
32	Coupru	163	74
33	Courboin	312	146
34	Courchamps	83	44
35	Courmont	123	65
36	Courtemont-Varennes	358	166
37	Crézancy	1 293	506
38	La Croix-sur-Ourcq	92	53
39	Crouettes sur Marne	615	313
40	Dammard	384	195
41	Dhuys et Morin-en-Brie	841	410
42	Domptin	647	309
43	Dravegny	134	52
44	Epaux-Bézu	564	282
45	Epieds	423	191
46	L'Epine-aux-Bois	258	139
47	Essises	425	185
48	Essômes-sur-Marne	2 763	1 246
49	Etampes-sur-Marne	1 359	703
50	Etrépilly	127	64
51	Fère-en-Tardenois	2 919	1 350
52	La Ferté-Milon	2 139	1 043
53	Fossoy	534	265
54	Fresnes-en-Tardenois	282	112
55	Gandelu	695	308

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
56	Gland	436	235
57	Goussancourt	120	73
58	Grisolles	232	104
59	Hautevesnes	165	75
60	Jaulgonne	681	358
61	Licy-Clignon	71	35
62	Lucy-le-Bocage	218	89
63	Macogny	64	23
64	Marigny-en-Orxois	534	272
65	Marizy-Sainte-Geneviève	128	64
66	Marolles	658	318
67	Mézy-Moulins	554	235
68	Monnes	95	44
69	Mont-Saint-Père	707	327
70	Montfaucon	211	95
71	Monthiers	155	82
72	Monthurel	142	83
73	Montigny l'Allier	274	147
74	Montigny-lès-Condé	54	91
75	Montlevon	291	128
76	Montreuil-aux-Lions	1349	643
77	Nanteuil-Notre-Dame	83	44
78	Nesles-la-Montagne	1 232	531
79	Nogent-l'Artaud	2 132	1 036
80	Nogentel	1 133	521
81	Oulchy-le-Château	821	371
82	Pargny-la-Dhuys	176	96
83	Passy-en-Valois	132	62
84	Passy-sur-Marne	139	89
85	Pavant	767	370
86	Reuilly-Sauvigny	216	115
87	Rocourt Saint Martin	305	111
88	Romeny-sur-Marne	476	236
89	Ronchères	152	66
90	Rozoy-Bellevalle	123	75
91	Saint-Eugène	237	102
92	Saint-Gengoulph	157	71
93	Saponay	273	135
94	Saulchery	702	340
95	Sergy	139	80
96	Seringes-et-Nesles	269	114
97	Torcy-en-Valois	78	45
98	Trélou-sur-Marne	969	542
99	Vallées-en-Champagne	602	312
100	Vendières	135	83
101	Verdilly	470	196
102	Veully-la-Poterie	157	85
103	Vézilly	192	102
104	Viels Maisons	1 218	476
105	Viffort	319	164
106	Villeneuve-sur-Fère	290	145
107	Villers-Agron-Aiguizy	72	42
108	Villers Cotterêts	10 773	4 732
109	Villers-sur-Fère	522	227
TOTAL USESA		82 082	38 017

Le total des abonnés de ce tableau n'intègre pas les 7 abonnés de vente en gros.

L'estimation des habitants desservis est définie au sens de l'article L.2334-2 du CGCT : Population légale selon Insee, applicable au 1^{er} Janvier 2020.

1.2. Organisation administrative

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat mixte fermé comprenant 3 EPCI et 22 communes.

Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

• Administration de l'USESA

- ✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 67 délégués titulaires et de 38 délégués suppléants
- ✚ **Le bureau** comprend 1 président et 11 vice-présidents.
- ✚ **Cinq secteurs** regroupent des délégués répartis localement selon une démarche de structuration des réseaux et de proximité voulue par les élus de l'USESA : Château-Thierry, Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon, Tardenois/Oulchy-le-Château, Marne et Surmelin/La Brie, Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud
- ✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées :
 - commission finances
 - commission suivi du contrat de Délégation du Service Public – Comité de pilotage
 - commission travaux
 - commission administration générale
 - commission protection de la ressource en eau, diagnostic des ressources
 - commission communication– classes d'eau – coopération décentralisée
 - commission solidarité eau, fuite après compteur
 - commission en charge du suivi du patrimoine de la collectivité
 - commission patrimoine, études prospectives
 - commission défense incendie

• Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Deux réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux se sont tenues les 11 juin et 24 novembre 2025.

1.3. Mode de gestion du service d'eau

Le service d'eau potable est exploité par 2 contrats de délégation de service public en affermage.

-Un contrat de Délégation de Service Public sur la commune de Villers-Cotterêts a été signé le 14 novembre 2016 avec effet au 21 décembre 2016. La durée du contrat est de 10 ans soit jusqu'au 20 décembre 2026. L'exploitation du service d'eau potable est confiée à la société Véolia Eau.

-Un contrat de délégation de service public sur les 108 autres communes a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1^{er} mars 2013. La durée du contrat est de 15 ans soit jusqu'au 29 février 2028, avec trois ilots concessifs : la télé-relève des compteurs, la sectorisation et la suppression des branchements plomb. L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la société Véolia Eau.

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

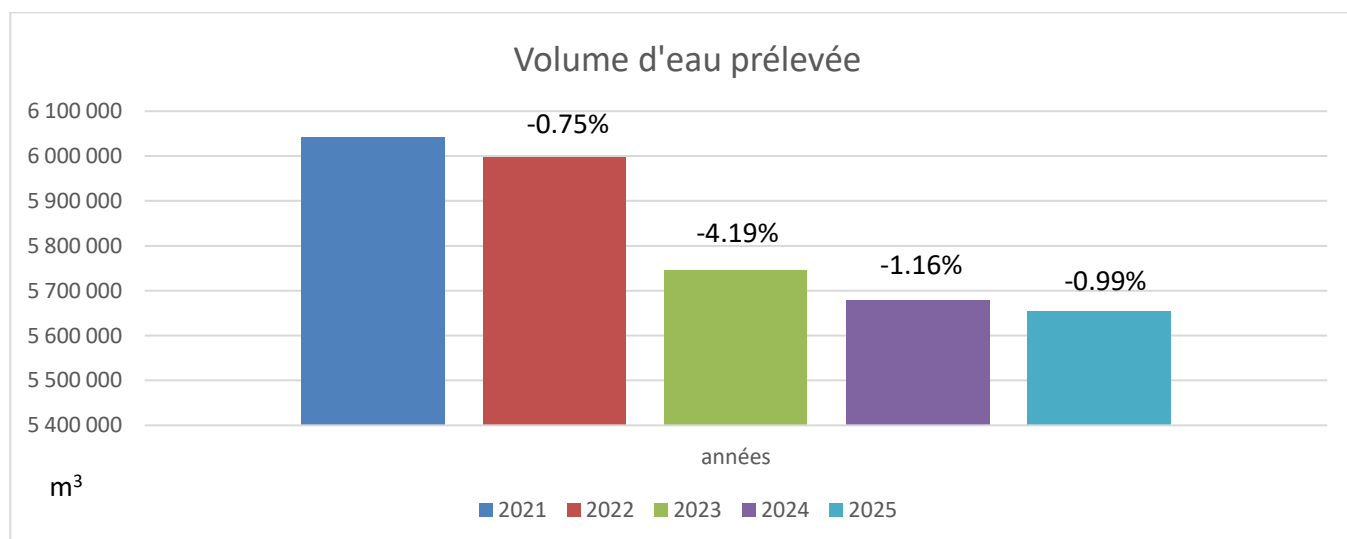
Chiffres clés

➤ 82 082 habitants desservis	➤ 38 024 abonnés
➤ 74 réservoirs d'une capacité de 30 683 m ³	➤ 1 392.63 km de réseau (hors branchements)
➤ 1 ressource d'eau de surface	➤ 3 898 007 m ³ d'eau vendus
➤ 29 ressources d'eau souterraine	➤ 525 245 m ³ d'eau industrielle vendus
➤ 6 ressources d'eau souterraine industrielles	

2.1. Volumes prélevés

Volumes prélevés en 2025 : 5 654 985 m³

Volume prélevé par nature d'eau (m ³)	2024	2025	Répartition 2025
Total prélevé	5 679 031	5 654 985	100%
eau de surface	1 832 918	1 775 487	31.40%
eau souterraine	3 315 333	3 366 010	68.60%
eau souterraine industrielle	530 780	513 488	



A l'échelle du bassin Seine Normandie, la stratégie d'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau vise une réduction de 10% des prélèvements (tous usages confondus) d'ici 2030 (base 2019) avec une baisse de 14% pour la part collectivités.

Sur le territoire de l'USESA, les prélèvements ont diminué de 9.66% depuis 2019 (à population égale).

L'objectif de l'USESA visera à une réduction globale de 14% des prélèvements sur les captages d'ici 2030.

SITES DE PRODUCTION AEP			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Commune	Ressources	Usines	2024	2025	2024/2025
Chézy-sur-Marne	Puits 11 - C1 - C2	déferrisation et démanganisation	744 425	690 568	-7.23%
Chézy-sur-Marne	Usine de traitement eau de surface	station de production d'eau	1 832 918	1 775 487	-3.13%
Torcy-en-Valois	Forage F1bis	déferrisation/ décarbonatation (Torcy-en-Valois)	99 038	117 957	19.10%
Licy-Clignon	Source Les Zièbres		146 201	175 095	19.76%
Monthiers	Source Billois		97 198	96 438	-0.78%
Vallées-en- Champagne	Sources pièce du chaudron et Moulin Blanc		401 795	392 833	-2.23%
Epaux-Bézu	Source La Chapellerie	décarbonatation	93 511	99 056	5.93%
Fère-en-Tardenois	Puits F2	décarbonatation	121 550	10 288	24.67%
	Forage F3			141 248	
	Puits F4		229 964	305 264	32.74%
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		63 587	72 836	14.55%
Montlevon	Source Coupigny	traitement des pesticides	218 345	190 501	-12.75%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		73 691	68 211	-7.44%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 210	1 241	2.56%
Marolles	Puits Marolles		39 503	29 677	-24.87%
Saulchery	Puits l'Eguillon	traitement des pesticides	175 843	178 054	1.26%
Coincy	Source de la poterie		38 344	34 151	-10.94%
	Forage Le Brulis		59 959	45 446	-24.20%
	Forage Les Martelets		20 500	20 739	1.17%
Nogentel	Source des Rouesses	traitement des pesticides	50 068	51 598	3.06%
Breny	Source de Fontenaille		19 938	17 013	-14.67%
Pavant	Puits de Pavant		36 073	38 761	7.45%
Haramont	Source de la Dhuys		263 475	267 687	1.60%
Villers-Cotterêts	P1- porte blanche	déferrisation	0	0	-
	P2- Route de vivières		0	0	-
	Forage F3		234 421	234 811	0.17%
	Forage F4		86 694	86 537	-0.18%
TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m³			5 148 251	5 141 497	-0.13%

Les volumes prélevés diminuent de -0.13% par rapport à 2024.

SITES DE PRODUCTION EAU INDUSTRIELLE			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Commune	Ressources	Usines	2024	2025	2024/2025
Château-Thierry	Puits La Plaine (6)		530 780	513 488	-3.26%

Le volumes prélevés pour l'eau industrielle diminue de -3.26 % par rapport à 2024.

2.2. Volumes vendus et volumes consommés

VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION (en m ³)				
		2024	2025	%
A	Volumes prélevés	5 148 251	5 141 497	-0.13%
B	Besoins en eau des usines	341 682	326 024	-4.58%
A-B	Volumes produits	4 806 569	4 815 473	0.19%
C	Volumes achetés à d'autres services d'eau	103 917	79 124	-23.86%
	CACPB Pisseloup	3 887	3 659	-5.87%
	CCPO Montigny l'Allier	13 460	26	-99.81%
	CCPO Brumetz	6 105	796	-86.96%
	CACPB Crouettes sur Marne	33 011	24 622	-25.41%
	S2E 77 Viels-Maisons	13 163	17 464	32.67%
	USESA (pour Villers-Cotterêts)	34 291	32 557	-5.06%
D	Volumes d'eau vendus à d'autres services d'eau	78 199	79 396	1.53%
	Syndicat des eaux Neuilly-Saint-Front	1	2 408	240700.00%
	Commune Villiers-Saint-Denis	312	2 858	816.03%
	CACPB - CITRY (Hameau Pisseloup)	100	92	-8.00%
	CCPC – Soilly et Courthiézy	4 413	2 387	-45.91%
	USESA (pour Villers-Cotterêts)	34 385	32 557	-5.32%
	CCPO – La Chaussée et Vasset	0	3 320	100.00%
	Haramont	25 346	23 567	-7.02%
	Largny-Automne	13 642	12 207	-10.52%
E=A-B+C-D	Volumes mis en distribution	4 832 287	4 815 201	-0.35%

VOLUMES VENDUS (en m ³)				
		2024	2025	%
F	Volumes vendus aux abonnés du service	3 675 706	3 818 611	3.89%
G	Volumes vendus à d'autres services d'eau potable	78 199	79 396	1.53%
H=F+G	Volumes vendus	3 753 905	3 898 007	3.84%

Les volumes vendus sont en hausse de 3.84%

VOLUMES CONSOMMES (en m ³)				
		2024	2025	%
I	Volumes comptabilisés 365 jours	3 691 775	3 841 867	4.07%
J	Volumes de services (nettoyage des réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc...)	33 441	31 486	-5.85%
K	Volumes consommés sans comptage (essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteur, etc...)	6 000	4 290	-28.50%
L=I+J+K	Total des volumes consommés autorisés	3 731 216	3 877 643	3.92%

Les volumes comptabilisés correspondent à la totalité des volumes passés par le compteur des abonnés y compris les dégrèvements pour fuite après compteur.

EAU INDUSTRIELLE			
	2024	2025	%
Volumes prélevés	530 780	513 488	-3.26%
Volumes vendus	523 419	525 245	0.35%

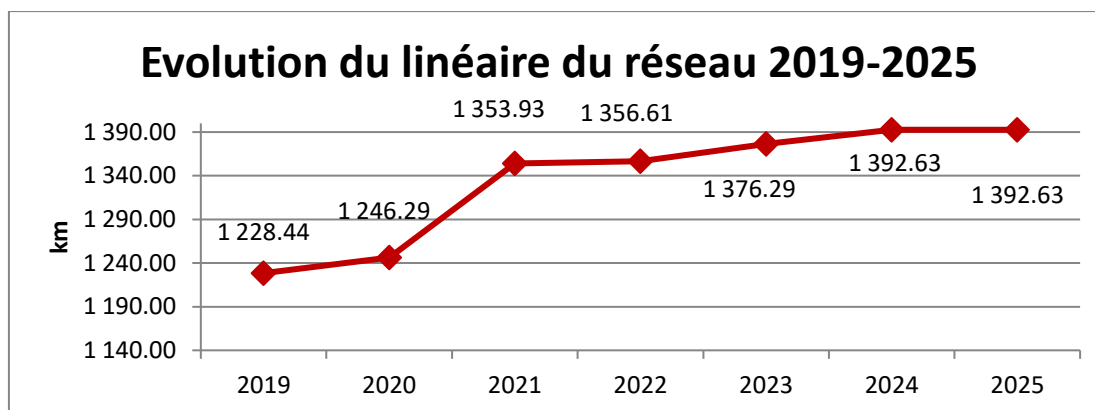
2.3. Abonnés

NOMBRE D'ABONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteurs d'activité	2024	2025	%
Nombre total d'abonnés (clients)	37 308	38 024	1.92%
domestiques et collectifs ou assimilés	38 016	38 014	-0.01%
autres que domestiques	4	3	-25.00%
autre service d'eau potable	7	7	0.00%
Nombre total d'habitants desservis	82 491	82 082	-0.50%

2.4. Linéaire du réseau

La longueur du réseau de distribution (hors branchements) est de **1392.63 km**. Elle n'a pas été modifiée par rapport à 2024.

Linéaire du réseau 2024	Linéaire du réseau 2025	%
1 392.63 km	1 392.63 km	0 %



2.5. Inventaire branchements plomb

Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/2024		Branchements plomb supprimés en 2025		Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/2025	
1 236	3.70 %	196	15.89 % des branchements en plomb supprimés	1 040	3.10%

Le syndicat change progressivement les branchements en plomb

Exigence réglementaire :
 ➡ 10 microgrammes par litre (teneur maximale en plomb à l'arrivée de l'eau au robinet).

3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1. Modalités de tarification de l'eau potable

Conformément à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 04 janvier 1992, la tarification comporte un abonnement et une part variable (prix au m³) fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

• Part rémunérant l'exploitant

→ La rémunération du délégataire Véolia Eau pour l'exploitation du service d'eau est fixée par un contrat d'affermage pour les 108 communes hors Villers-Cotterêts selon les modalités ci-dessous.

♦ **Part fixe (abonnement)** : son montant est proportionnel au diamètre du compteur

Diamètre compteur	15 mm	20mm	30mm	40mm	50mm	60mm	80mm	100mm	125mm et +
Montant annuel H.T. au 01/01/25	66,90	91,92	135,70	185,72	229,48	273,26	367,06	467,10	592,16
Montant annuel H.T. au 01/01/26	66,78	91,74	135,42	185,36	229,04	272,74	366,34	466,20	591,02

♦ **Part variable** : son montant varie en fonction des tranches de consommation

Tranche de consommation	0 à 30 m ³	31 à 60 m ³	61 à 120 m ³	+ de 120 m ³
Montant du m ³ H.T. au 01/01/25	0,6084	1,3206	0,9267	0,9267
Montant du m ³ H.T. au 01/01/26	0,5984	1,3092	0,9161	0,9161

♦ **Frais d'accès au service €/ H.T.**

Au 01/01/25	62,53
Au 01/01/26	62,41

→ La rémunération du délégataire Véolia Eau pour l'exploitation du service d'eau est fixée par un contrat d'affermage pour la commune de Villers-Cotterêts selon les modalités ci-dessous.

♦ **Part fixe (abonnement) € HT/abonné/an**

01/01/25	32,10
01/01/26	31,78

♦ **Part variable € HT/ m³ consommé**

01/01/25	1,1198
01/01/26	1,1291

♦ **Frais d'accès au service €/ H.T.**

01/01/25	57,76
01/01/26	57,20

• Part revenant à l'USESA

→ Pour les 100 communes hors communes bénéficiant d'un lissage tarifaire (voir tableau page 14)

♦ Part fixe (abonnement) € HT/abonné/an

01/01/25	18,62
01/01/26	18,74

♦ Part variable €/ m³ consommé H.T.

01/01/25	0,8453
01/01/26	0,9276

→ Pour la commune de Villers-Cotterêts

♦ Part fixe (abonnement) €/abonné/an

01/01/25	17,37
01/01/26	18,39

♦ Part variable €/ m³ consommé H.T.

01/01/25	0,7072
01/01/26	0,8337

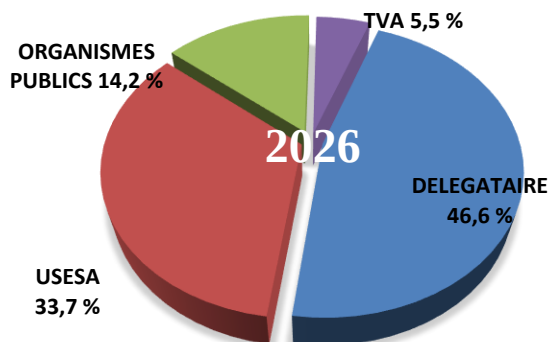
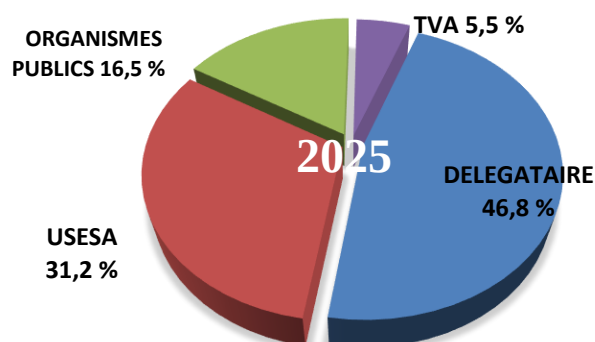
• Part prélevée pour les autres organismes

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et l'EPTB Seine Grands Lacs prélèvent des redevances, appliquées sur les facturations du territoire de l'USESA :

€/m ³ H.T.	2025	2026
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	0,004	0,004
Redevance prélèvement ressource en eau AESN	0,05 (USESA) 0,095 (Villers-C.)	0,0516 (USESA) 0,0379 (Villers-C.)
Redevance consommation eau potable	0,46	0,34
Redevance performance des réseaux eau potable	0,017	0,062

La note d'information établie par l'Agence de l'Eau, sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention est annexée au présent rapport.

Au 1^{er} Janvier 2026, le prix moyen du m³ d'eau pour un abonné consommant 120 m³/an (consommation de référence) est de **3,20 € TTC**



USESA : investissements et renouvellement des réseaux

DELEGATAIRE : service exploitation - renouvellement matériel

ORGANISMES PUBLICS : AESN : taxes prélèvement ressource en eau, consommation d'eau potable et performance réseaux eau potable / EPTB : prélèvement Seine Grands Lacs

TVA : Taxes sur la Valeur Ajoutée

• *Délibérations fixant les tarifs d'eau en vigueur pour 2026*

• Tarif du délégataire

Pour les communes hors Villers-Cotterêts

- ☞ Application du contrat d'affermage en date du 1^{er} mars 2013 (article 4.1.1)
- ☞ Avenant N°10 au contrat (article 5)
- ☞ Avenant N°11 au contrat (article 13)
- ☞ Avenant N°12 au contrat (article 10)

Pour la commune de Villers-Cotterêts

- ☞ Application du contrat d'affermage en date du 21 décembre 2016 (article 8.1.2)
- ☞ Avenant N°1 au contrat (article 3)
- ☞ Avenant N°2 au contrat (article 6)

• Tarif du Syndicat

- ☞ Délibération du 14 décembre 2021 : gel de la part syndicale, le tarif 2021 est reconduit en 2022 sans application de l'indexation des prix
- ☞ Délibération du 08 novembre 2022 : formule de révision de la part syndicale
- ☞ Délibération du 13 décembre 2022 : actualisation des tarifs au 01/01/2023
- ☞ Délibération du 21 novembre 2023 : tarification de la part syndicale au 01/01/2024
- ☞ Délibération du 17 décembre 2024 : tarification de la part syndicale au 01/01/2025
- ☞ Délibération du 16 décembre 2025 : tarification de la part syndicale au 01/01/2026

• Tarifs au 1^{er} janvier 2026

☞ La part revenant à l'USESA sur la facture d'eau potable se décompose comme suit (tarif hors taxes au 01/01/2026) hormis sur les communes bénéficiant d'un lissage tarifaire :

- Part fixe (abonnement) : 18,74 € /an /abonné
- Part variable : 0,9276 € /m³ consommé

☞ La révision sur le prix de l'eau en 2026 de la part syndicale, représente pour l'abonné, pour une consommation de 120 m³, une hausse de :

- ⇒ +0,12 € sur l'abonnement
- ⇒ +0,0823 € sur le m³

Soit une augmentation de 9,99 €/an pour une consommation selon la facture type de 120 m³/an.

Evolution du tarif de la part syndicale 2023 -2026

	01/01/23	01/01/24	01/01/25	01/01/26	% évolution 2025-2026
Abonnement annuel (€)	17,9589	18,2283	18,6241	18,74	0,676 %
Consommation (€/m³)	0,8151	0,8273	0,8453	0,9276	9,74 %
Tarif pour 120 m³ (€)	0,96	0,98	1	1,08	8 %

Tarifs des communes bénéficiant d'un lissage tarifaire

Le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau pour la part syndicale de l'USESA pour les communes ayant adhéré depuis 2021.

Part syndicale Tarif HT		USESA	Lissage tarifaire 2021-2026								
			Villers- Cotterêts	Brécy	Coigny	Courmont	Nogentel	Sergy	Viels-Maisons	Breny	Pavant
Prime fixe annuelle (€)	Au 01/01/25	18,6241	17,3732	18,6241	18,6241	14,7077	17,5577	14,7077	18,6241	11,00	14,3330
	Au 01/01/26	18,74	18,39	18,74	18,74	17,05	18,48	17,05	18,74	15,20	15,70
Part Variable (€/m³)	Au 01/01/25	0,8453	0,7072	0,8208	0,8279	0,6313	0,6970	0,6313	0,7207	0,3541	0,5010
	Au 01/01/26	0,9276	0,8337	0,8905	0,8940	0,7957	0,8286	0,7957	0,8404	0,6571	0,6401

A partir de 2027, le tarif d'eau potable de la part syndicale sera identique pour tous les abonnés.

3.2. Recettes liées à la facturation du service

PRODUITS VENTE D'EAU		2021	2022	2023	2024	2025
DELEGATAIRE	Recettes liées à la facturation du service	5 456 376 €	5 763 379 €	6 176 348 €	6 401 516 €	6 406 549 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	72 612 €	98 150 €	70 901 €	47 501 €	47 569 €
USESA	Recettes liées à la facturation du service	3 835 373 €	3 686 596 €	3 862 348 €	3 916 098 €	4 067 607 €
	Redevances (AESN)	1 331 778 €	1 365 690 €	1 327 512 €	1 281 931 €	2 086 537 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	62 224 €	71 007 €	55 509 €	30 008 €	33 655 €

3.3. Présentation de factures d'eau

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2025

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	33,45 €	66,90 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	9,31 €		18,62 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0,6084 €	18,25 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1,3206 €	39,62 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0,9267 €	55,60 €			
Consommation USESA	120	0,8453 €		101,44 €		
SOUS TOTAL			180,37 €	120,06 €	16,52 €	316,95 €
AUTRES REDEVANCES						
Redevance Prélèvement Seine Grands lacs	120	0,004 €		0,48 €		
Redevance prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0500 €		6,00 €		
Redevance consommation : Agence de l'Eau	120	0,4600 €		55,20 €		
Redevance performance réseaux : Agence de l'Eau	120	0,0170 €		2,04 €		
SOUS TOTAL				63,72 €	3,50 €	67,22 €
TOTAL			180,37 €	183,78 €	20,03 €	384,18 €
MONTANT H.T.						364,15 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	3,2015 €		20,03 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA)		2,5036 €		384,18 €
		Coût total HT du m ³		3,0346 €		

Facture 120 m³

Tarif au 1^{er} janvier 2026

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50 %	Montant TTC
SERVICE DE L'EAU POTABLE						
Abonnement délégataire Ø 15	2	33.39 €	66.78 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	9.37 €		18.74 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m ³	30	0.5984 €	17.95 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m ³	30	1.3092 €	39.28 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m ³	60	0.9161 €	54.97 €			
Consommation USESA	120	0.9276 €		111.31 €		
SOUS TOTAL			178.97 €	130.05 €	17.00 €	326.02 €
REDEVANCES						
Prélèvement Seine Grands lacs	120	0.004 €		0.48 €		
Prélèvement sur la ressource en eau : Agence de l'E	120	0.0500 €		6.00 €		
Consommation d'eau potable : Agence de l'Eau	120	0.3400 €		40.80 €		
Performance eau potable: Agence de l'eau	120	0.0620 €		7.44 €		
SOUS TOTAL				54.72 €	3.01 €	57.73 €
TOTAL			178.97 €	184.77 €	20.01 €	383.75 €
MONTANT H.T.						363.75 €
MONTANT TVA			Coût TTC du m ³ :	3.1979 €		20.01 €
MONTANT FACTURE TTC		Coût HT du m ³ (parts délégataire + USESA) :		2.5752 €		383.75 €
		Coût total HT du m ³		3.0312 €		

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. Qualité de l'eau

Les résultats présentés dans ce chapitre proviennent des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Les tableaux présentent :

- les données relatives à la qualité des eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du code de la santé publique
- les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

→ Résultats sur l'eau brute des ressources

	Nombre résultats analyses	Nombre paramètres non conformes
Microbiologie	29	0
Physico-chimie	4 646	3

Paramètres soumis à limite de qualité					
	Paramètre	Nombre de non-conformité	Résultats des non conformités	Point de prélèvement	Valeur seuil
Physico-chimie	Fluorures	1	2480 µg/L	Forage F4- Villers-Cotterêts	1500 µg/L
	Chloridazone desphényl	2	2.328 µg/L	Puits C2 Chézy sur Marne	2 µg/L
			2.014 µg/L	Puits Marolles	2 µg/L

→ Résultats sur l'eau distribuée

Paramètres soumis à limite de qualité		
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes
Microbiologie	307	0
Physico-chimie	349	24 (a)

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Le détail des résultats non conformes par rapport à la limite de qualité est présenté dans le tableau de la page suivante.

Paramètres soumis à limite de qualité				
	Paramètre	Résultats des non conformités	Point de prélèvement	Valeur seuil
Physicochimie (a)	Chloridazone desphényl	0.122 à 2.357 µg/L	Station Breny, station Pavant, station Saint Quentin sur Allan, station la Ferté Milon, station Torcy en Valois, station Fère en Tardenois, station Chézy sur Marne, station Epaux-Bézu, Marolles	0.10 µg/L
	Chloridazone methyl desphényl	0.12 à 0.765 µg/L	Station Breny, station Pavant, station Saint Quentin sur Allan, station la Ferté Milon, station Chézy sur Marne, station Epaux-Bézu, Marolles	0.10 µg/L
	Chlorothalonil SA (R417888)	0.124 à 0.178 µg/L	Marolles	0.10 µg/L
	Dalapon 85	0.126 à 0.304 µg/L	Station Torcy en Valois, station Chézy sur Marne	0.10 µg/L
	Métazachlore	0.14 µg/L	Station Torcy en Valois	0.10 µg/L
	Propyzamide	0.11 µg/L	Station de la plaine	0.10 µg/L

L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.

Sur plusieurs des ressources de l'USESA, la présence de deux métabolites de la chloridazone, la chloridazone-desphényl et la chloridazone-méthyl-desphényl a été constatée dans les eaux distribuées à des concentrations supérieures à la limite de qualité fixée à 0,1µg/L.

L'ARS a donné les indications suivantes :

- ▶ La présence de chaque molécule ou métabolite est limitée à 0,1 µg/L par la réglementation.
- ▶ Cette valeur de 0,1µg/L a pour seul objectif de réduire la présence dans l'eau de ces molécules indésirables au plus bas niveau possible (c'était la limite détectable quand la réglementation a été faite).
- ▶ Elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique, et n'a donc pas de signification sanitaire (elle ne permet pas d'établir un lien avec un risque pour la santé).
- ▶ La gestion des risques sanitaires liés aux pesticides est fondée sur la « valeur sanitaire maximale (Vmax) » qui est fixée à 3 µg/L pour chacune des 2 molécules filles de chloridazone.
- ▶ Toutefois, une surveillance renforcée de la présence de ces métabolites est mise en place par l'ARS, afin de suivre l'évolution de la situation.

L'USESA recherche les moyens à mettre en œuvre pour ramener cette teneur dans la limite réglementaire.

Il est à noter qu'en avril 2024, la molécule de Chlorothalonil R471811 a été déclarée non pertinente par les autorités sanitaires. La limite de qualité passe de 0.1µg/L à 0.9 µg/L.

L'ensemble des analyses réglementaires faites par l'Agence Régionale de Santé sont consultables sur <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>.

→ Taux de conformité

Taux de conformité microbiologique : 100 % et taux de conformité physico-chimique : 93.1 %.

	2022	2023	2024	2025
Taux de conformité microbiologique	99.6%	99.7%	99.7%	100%
Nombre de prélèvements non conformes	1	1	1	0
Nombre total de prélèvements	275	317	283	307
Taux de conformité physico-chimique	96.3%	88.9%	91.2%	93.1%
Nombre de prélèvements non conformes	11	39	27	24
Nombre total de prélèvements	294	350	306	349

4.2. Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)

Cet indicateur traduit la bonne connaissance du patrimoine.

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 points.

Le calcul modifié par arrêté du 2 décembre 2013 inclut les dispositions suivantes :

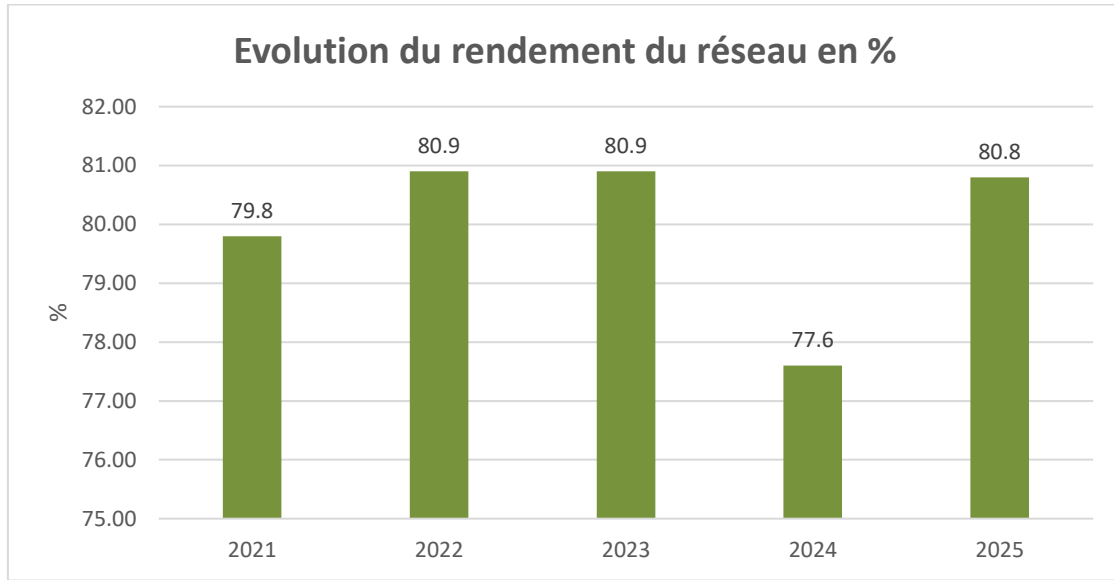
- Obtention des 15 points dans la partie A nécessaire pour ajouter les points de la partie B
- Obtention des 40 points dans les parties A+B nécessaire pour ajouter les points de la partie C

	Résultat pour l'USESA	Note
Partie A : plan des réseaux		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Plan Carto existant pour 109 des 109 communes du territoire de l'USESA	10 pts / 10
VP.237 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	Mise à jour effectuée par le délégataire toute l'année	5 pts / 5
Partie B : inventaire des réseaux		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Inventaire existant pour l'ensemble des réseaux.	Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre	Diamètre connus à 99% Matériaux connus à 97%	98,00%
VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Précision cartographique connue à 98% La catégorie de l'ouvrage : aucun ouvrage déclaré sensible Mise à jour des plans par le délégataire tout au long de l'année.	Oui
Note totale suivant les critères VP238, VP239 et VP 240		15 pts / 15
VP.241 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Années de pose ou années présumées de pose renseignées à 94%	14 pts / 15
	Sous-total A et B	44 pts / 45
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes et des servitudes sur le plan des réseaux	Ouvrages annexes inclus sur le plan carto existant	10 pts / 10
VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	Inventaire existant pour l'ensemble des ouvrages de distribution et de stockage. L'inventaire est mis à jour et complété chaque année.	10 pts / 10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux		0 pts / 10
VP.245 - Inventaire des branchements : caractéristiques du ou des compteurs d'eau, date de pose du compteur	Liste d'abonnée existante pour l'ensemble de l'USESA mentionnant le n° du compteur, l'année de pose, son diamètre et l'emplacement de ce dernier pour chaque branchement.	10 pts / 10
VP.246 - Inventaire des recherches de pertes d'eau	Mise en place d'une sectorisation	10 pts / 10
VP.247 - Localisation des autres interventions sur le réseau	Tableau récapitulatif des interventions réalisées sur le réseau accompagné d'un plan de localisation de celles-ci.	10 pts / 10
VP.248 - Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	Programme pluriannuel des travaux existant sur une durée de 10 ans de 2020 à 2030 comprenant une estimation du linéaire à renouveler, du nombre de branchement à renouveler, du coût des travaux et leur localisation	10 pts / 10
VP.249 - Modélisation des réseaux	Modélisation des réseaux existante sur l'ensemble de l'USESA et réalisée sur le logiciel EPANET	5 pts / 5
	Total	109 pts / 120

4.3. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre :
 -les volumes consommés autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau
 -et les volumes produits (volumes prélevés - besoins des usines) additionnés des volumes achetés.
 Cet indicateur est simple et dépend des consommations. Il ne traduit pas l'état physique du réseau.

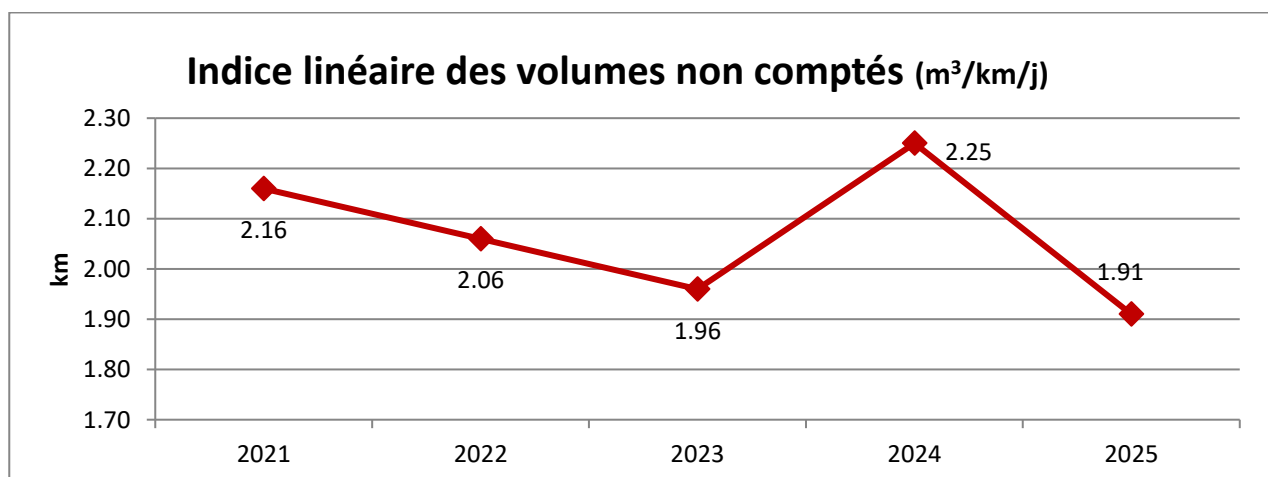
En 2025, le rendement du réseau est de 80.8 %



4.4. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés : (volume mis en distribution - volume comptabilisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.
 Cet indicateur traduit l'ensemble des volumes non comptés et ne porte pas uniquement sur les pertes mais aussi sur les volumes sans comptage.

En 2025, l'ILVNC est de 1.91 m³/km/j

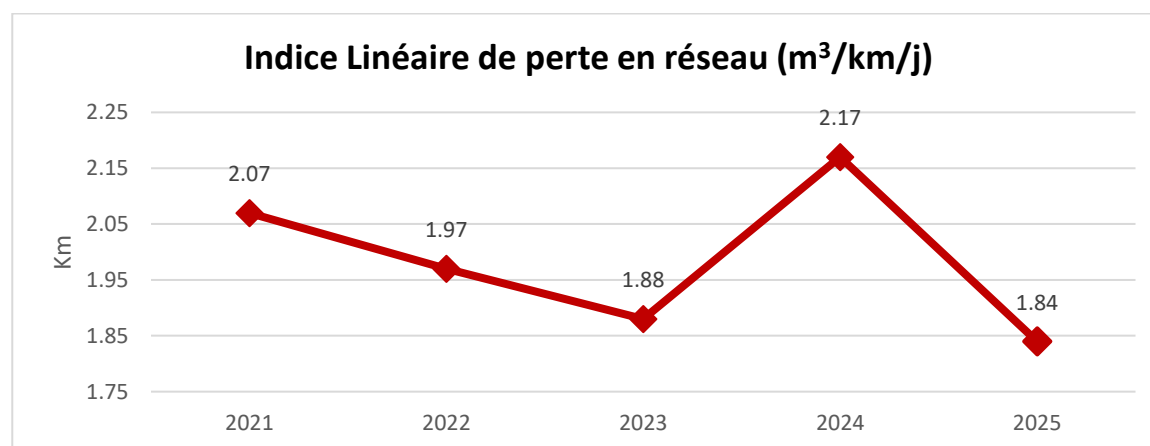


4.5. Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.

L'introduction d'estimations rend cet indicateur moins pertinent que l'indice linéaire des volumes non comptés.

En 2025, l'ILP est de 1.84 m³/km/j



4.6. Taux de renouvellement du réseau

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé.

RENOUVELLEMENT DU RESEAU 2021 - 2025

ANNEE	LIGNEAIRE RENOUVELE (km) (canalisation hors branchements)	COUT HORS TAXES (canalisation + branchements)	LONGUEUR RESEAU (km) (canalisation hors branchements)	TAUX DE RENOUVELLEMENT EN %
2021	17.07	3 405 807 €	1 353.93	1.26 %
2022	20.25	4 847 696 €	1 356.61	1.49 %
2023	20.86	4 620 252 €	1 376.29	1.52 %
2024	15.70	3 295 669 €	1 392.63	1.13 %
2025	15.39	7 526 182 €	1 392.63	1.11 %
2021-2025	89.27	23 695 606 €		1.30 %

Taux de renouvellement du réseau en 2025 : 1.11 %

Coût des opérations de renouvellement en 2025 : 7 526 182 €

Taux moyen de renouvellement des réseaux 2021/2025 : 1.30 %

La différence de coût entre 2024 et 2025 pour un linéaire sensiblement équivalent est principalement dû à la réalisation du chantier de renouvellement de canalisation « La plaine-Les Chesneaux » dans la commune de Château-Thierry comportant la pose de 3.7 km de canalisation en diamètre 500 mm (forage dirigé, travaux de nuit, présence de nombreux réseaux enterrés...)

4.7. Indice d'avancement de protection de la ressource

Désignation du captage	Commune d'implantation du captage	Date arrêté de DUP	Indice d'avancement protection de la ressource*
Puits C1	Chézy-sur-Marne	04/05/2018	100%
Puits C2		04/05/2018	100%
Puits n°11		27/06/1995	100%
Prise d'eau en Marne	Chézy-sur-Marne	05/11/2021	100%
Puits F1bis	Torcy-en-Valois	17/06/1996 +11/03/2004	100%
Source Les Zièbres	Licy-Clignon	01/10/2013	100%
Source Billois	Monthiers	31/12/2016	100%
Source de La Pièce du Chaudron	La Chapelle- Monthodon/ Vallées en Champagne	05/02/1986	100%
Source du Moulin Blanc			
Source de Bonnesvalyn ou de la Chapellerie	Epaux-Bézu	08/09/2015	100%
Puits F2	Fère-en- Tardenois	18/05/1993	100%
Puits F3		10/10/2013 + 06/03/2018	100%
Puits F4			
Puits des Sablons	Nogent-L'Artaud	15/11/1993	100%
Source de Coupigny-Montlevon	Montlevon	19/02/1993	100%
Puits de la carrière	La Ferté-Milon	21/07/2009	100%
Source de St Quentin/Allan	Chézy-en- Orxois	27/06/2008	100%
Puits de Marolles	Marolles	22/09/1988	100%
Puits de Charly sur Marne	Saulchery	31/12/1992	100%
Source de la Poterie	Coincy	28/09/2009	80%
Puits du chemin des Brûlis	Coincy	31/05/2016	100%
Puits Les Martelelets	Coincy	18/11/2020	80%
Source des Rouesses	Nogentel	14/11/1986	100%
Puits de Pavant	Pavant	01/04/1992	80%
Source de Fontenaille	Breny	21/11/2016	80%
Source de la Dhuys	Haramont	24/11/1994	100%
Puits 1 Porte blanche	Villers-Cotterêts	24/11/1994	100%
Puits 2 Route de Vivières	Villers-Cotterêts	24/11/1994	100%
Puits F3	Villers-Cotterêts	19/05/2021	100%
Puits F4	Villers-Cotterêts	19/05/2021	100%
Indice consolidé d'avancement de la protection de la ressource			99.50 %

* 0 % aucune action

40 % avis hydrogéologue reçu

60 % arrêté préfectoral

20 % études environnementales et hydrogéologue en cours

50 % dossier déposé en préfecture

80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

4.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Le taux d'occurrence pour l'année 2025 est de 5.89 u/1000 abonnés (224 interruptions de service).

4.9. Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai

Le délai maximum d'ouverture de branchement pour un nouvel abonné est fixé à 1 jour.

Le taux de respect de ce délai maximal est de 100% en 2025.

4.10. Taux d'impayés

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de 2.84%. Le montant des impayés s'élève à 364 515 €.

	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'impayés (factures N-1)	2.24%	2.43%	2.66%	3.00%	2.84%
Montant TTC (factures N-1)	285 204 €	282 079 €	326 427 €	379 530 €	364 514 €

4.11. Réclamations

En 2025, le taux de réclamations écrites est de 1.25 pour 1000 abonnés.

Le nombre de réclamations écrites est de 82 dont 7 reçues par l'USESA et 75 reçues par Véolia.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés	0.52	0.44	0.67	1.25	2.16

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. Montants financiers des investissements et des subventions

- *Travaux réglés en 2025*

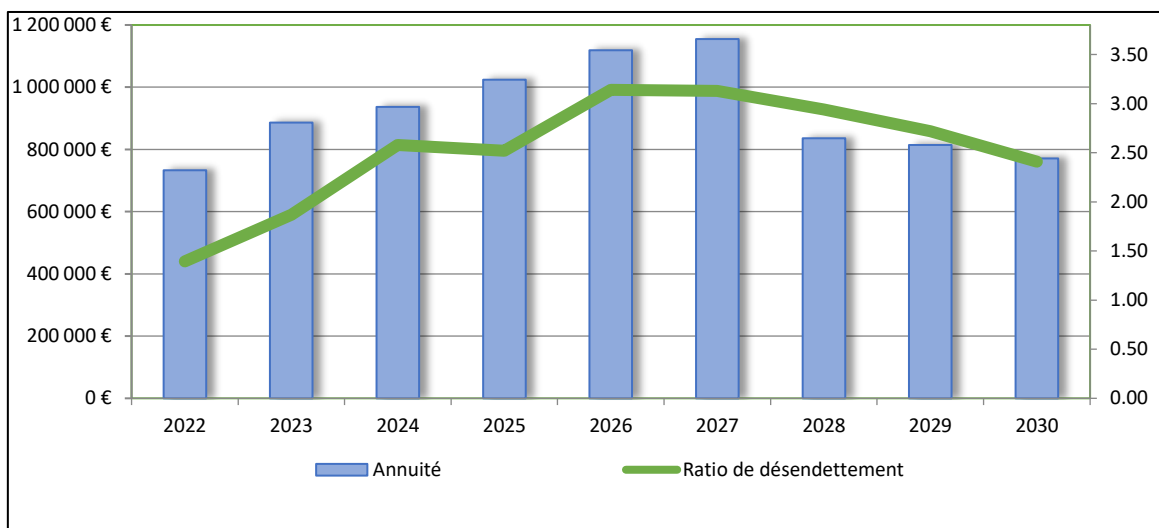
INVESTISSEMENTS 2025	DEPENSES T.T.C
Travaux de branchements neufs	315 655,07
Travaux de renouvellement de réseau	2 081 388,54
Travaux sur ouvrages – réhabilitation sécurisation réservoirs	299 494,40
Marché à Bon de commandes / travaux sur réseau	312 402,88
Travaux liés à l'exploitation	14 514,60
Travaux protection des captages (Mesures DUP)	10 272,49
Réhabilitation station de la Plaine – Château-Thierry	2 376,00
Réhabilitation des puits	306,00
Réhabilitation station de Fère en Tardenois - Etudes	32 760,00
Interconnexion Sergy/Courmont	50 332,47
Interconnexion la Plaine / Les Chesneaux à Ch.-Thierry	1 499 653,29
Elaboration du PGSSE (Plan Gestion Sécurité Sanitaire Eau)	178 811,22
Interconnexion Brumetz/Montigny l'Allier	6 116,40
Usines de traitement des pesticides	8 601,60
Interconnexion Coincy / Brecy	1 306 622,55
Interconnexion Marolles	22 866,60
Usine de traitement des pesticides des puits de Chézy-sur-Marne	2 544,00
Equipements (matériel informatique)	8 804,80
Terrain	4 559,45
TOTAL	6 158 082,36 €

- *Montants des subventions et autofinancement 2025*

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	DEPENSES	RECETTES
Investissements réglés	6 158 082 €	
Subventions perçues		1 775 218 €
Emprunt		1 500 000 €
TVA / FCTVA		1 019 784 €
Autofinancement		1 863 080 €
Total	6 158 082 €	6 158 082 €

5.2. Etat de la dette

Situation de la dette 2022-2030



Années	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	3 992 084 €	5 500 223 €	6 794 257 €	7 029 062 €	7 695 484 €	8 294 645 €	7 361 771 €	6 719 672 €	6 081 896 €
Annuité avec emprunt 2M€ 2025/26	733 349 €	886 534 €	936 297 €	1 024 079 €	1 119 256 €	1 154 882 €	835 841 €	814 705 €	771 241 €
Ratio de désendettement avec emprunt 2M€ 2025/26	1,39	1,87	2,58	2,08	2,73	2,64	2,36	2,09	1,79

5.3. Amortissements

Amortissements 2025	DEPENSES	RECETTES
Charges d'amortissements	1 467 327 €	
Reprise sur subventions		384 116 €
Charge à financer par la section de fonctionnement		1 083 211 €
TOTAL	1 467 327 €	1 467 327 €

5.4. Projets et travaux à l'étude

Le montant global du Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2032 s'élève à 49,87 M€ TTC.

Le montant des travaux courants de renouvellement de canalisation prévus en 2025 s'élève à 2,09 M€ HT.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2025-2032 est présenté dans les tableaux des pages suivantes.

USESA - RPQS 2025

INTITULE OPERATION		N°Cpte	2025	2025	2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL DEPENSES 2025-2032
			BUDGET 2025	REALISE AU 28/08/25	RESTE ENGAGE	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026	PREVISIONS DEPENSES 2027	PREVISIONS DEPENSES 2028	PREVISIONS DEPENSES 2029	PREVISIONS DEPENSES 2030	PREVISIONS DEPENSES 2031	PREVISIONS DEPENSES 2032	
BRANCHEMENTS	Travaux de branchements neufs et compteurs	2315	368 155,82	230 213,15	74 496,26	368 000	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	2 118 000,00
	BRANCHEMENTS OP 10001 Total		368 155,82	230 213,15	74 496,26	368 000	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	2 118 000,00
PROGRAMME RENOUVELLEMENT RESEAU	Programmation 2019-2024	2315	773,40	957 683,35	63 177,42	1 242 000								1 242 000,00
	Programmation 2025	2315	596 203,03	499 267,71	380 789,31	1 888 000								1 888 000,00
	Programmation 2026-2032	2315	2 491 635,00				2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	17 500 000,00
	Raccordements 2024-2032	2315	190 000,00			125 000	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	1 245 000,00
	Frais de maîtrise d'œuvre	2315	15 000,00				70 000,00	30 000,00						100 000,00
	Publications AO	2033	-	8 100,00			15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	105 000,00
	TRAVAUX COURANTS OP 10002 Total		3 293 611,43	1 465 051,06	443 966,73	3 255 000,00	2 745 000,00	2 705 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00	22 080 000,00
TRAVAUX SUR OUVRAGES	1 réservoir/an	2031												-
	Villeneuve 2023/Goutemont V+3 rés. 2024/Séringes et N. +Blesses 2025	2313	840 367,90	46 033,55	444 334,35	931 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	3 381 000,00
	(Epine/Trélou/Saint-Eugène 2024)	2313	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Travaux préventifs / sécurisation	2313	160 000,00	19 993,92		80 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00	1 200 000,00
		2313	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
TRAVAUX SUR RESERVOIRS OP 10003 Total		1 000 367,90	66 027,47	444 334,35	1 011 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	510 000,00	4 581 000,00
MARCHE BONS	Marchés à bons de commande 2025-2028	2315	300 000,00			150 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	2 250 000,00
DE COMMANDE	Solde 2021-2025 (100 000 /250 000 H.T/an)	2315	284 857,00	205 862,37	102 944,04	250 800,00								250 800,00
	MARCHE BONS DE COMMANDE OP 10004 Total		584 857,00	205 862,37	102 944,04	400 800,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	2 500 800,00
TRAVAUX EXPLOITATION	Travaux liés à l'exploitation	2313	-			60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	480 000,00
	Racc PI et reprise enrobé	2315	60 000,00	4 700,80	8 014,44									-
TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION OP 10005 Total			60 000,00	4 700,80	8 014,44	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	480 000,00
DUP CAPTAGES	Travaux DUP (Révision des DUP P.11 et Brécy) 2024 Rév. Champ Plain	2313	11 456,00	10 166,49		11 000,00	-	-	-	-	-	-	-	11 000,00
	TX DUP nouvelles communes (Brény- Pavant)	2313			106,00									
	TRAVAUX DUP SUR CAPTAGES OP 10008 Total		11 456,00	10 166,49	106,00	11 000,00	-	-	-	-	-	-	-	11 000,00
STATION DE LA PLAINE	Etude/Réhabilitation usine de la Plaine	2031	-											-
	Missions connexes (géotechniques - géodétection..)	2315	2 376,00	2 376,00		2 376,00								2 376,00
	Réhabilitation usine de la Plaine	2313	-											-
	Raccordements	2315	-											-
	REHABILITATION STATION LA PLAINE OP 10019 Total		2 376,00	2 376,00	-	2 376,00	-	-	-	-	-	-	-	2 376,00
MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR	MAJ schéma directeur	2031				-	-	-	70 000,00	50 000,00	-	-	-	120 000,00
	Mise en place suivi pesticides /analyses/Métabolites	2031												-
	MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR OP 10022 Total		-	-	-	-	-	-	70 000,00	50 000,00	-	-	-	120 000,00
REHABILITATION DES PUITs	Analyse productivité des puits (Diag. 58 212€ttc)/AMO F4	2313	-	-	-	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-	-	-	-	-	90 000,00
	Travaux	2313	120 000,00	204,00			60 000,00	120 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	480 000,00
	Publication	2033		102,00										
	REHABILITATION PUITs OP 10023 Total		120 000,00	306,00	-	30 000,00	90 000,00	150 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	570 000,00
REHABILITATION STATION FERE EN TARDENOIS	Etudes maîtrise d'œuvre 70 000 € HT - 84 000 € TTC	2313/2033	184 000,00	24 360,00	59 640,00	35 000,00	35 000,00	15 000,00	-	-	-	-	-	85 000,00
	Missions connexes (bornage, CSPS, Racc élec)	2313	39 971,18		39 971,18									-
	Travaux marché estim. 3 000 000 ttc	2313	116 000,00				2 050 000,00	950 000,00	-	-	-	-	-	3 000 000,00
	REHABILITATION STATION TARDENOIS OP 10025 Total		339 971,18	24 360,00	99 611,18	35 000,00	2 085 000,00	965 000,00	-	-	-	-	-	3 085 000,00
INTERCONNEXION SERGY COURMONT	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre - CSPS - frais connexes	2315			11 352,00	5 000,00								5 000,00
	Tvx + Raccordements 4 548 €ht	2315	50 696,60		34 344,60	5 000,00								5 000,00
	INTERCONNEXION SERGY COURMONT OP 10028 Total		50 696,60	-	45 696,60	10 000,00	-	-	-	-	-	-	-	10 000,00
CANALISATION RESERVOIRS La Plaine /Les Chesneaux /SNCF	Frais d'études - Maîtrise d'œuvre 79118€2€ TTC / CSPS+conne	2315	327 243,50	21 549,25	5 694,24	180 000,00								180 000,00
	Travaux marché Lot1 &2: 4 441 483,95 €HT 5 329 780,74 TTC	2315	1 385 372,13	1 360 302,82	431 109,86	1 385 000,00								1 385 000,00
	CANALISATION CHESNEAUX LAUCONNOIS OP 10029 Total		1 712 615,63	1 381 852,07	436 804,10	1 565 000,00	-	-	-	-	-	-	-	1 565 000,00
ELABORATION DU PGSSE	Etude PGSSE sur ensemble du territoire (Marché 135 300€ TTC	2031	70 470,06	24 240,16	45 979,90	70 220,06	-	-	-	-	-	-	-	70 220,06
	Travaux (2023-2027)	2313/2315	124 098,76	57 128,48	57 128,58	100 000,00	100 000,00	100 000,00	-	-	-	-	-	300 000,00
	PGSSE OP 10030 Total		194 568,82	81 362,64	103 108,48	170 220,06	100 000,00	100 000,00	-	-	-	-	-	370 220,06

USESA - RPQS 2025

INTITULE OPERATION	N°CPTE	2025	2025	2025	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL DEPENSES 2025-2032
		BUDGET 2025	REALISE AU 28/08/25	RESTE ENGAGE	PREVISIONS DEPENSES 2025	PREVISIONS DEPENSES 2026	PREVISIONS DEPENSES 2027	PREVISIONS DEPENSES 2028	PREVISIONS DEPENSES 2029	PREVISIONS DEPENSES 2030	PREVISIONS DEPENSES 2031	PREVISIONS DEPENSES 2032	
INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER	Frais études (Avenant 3823,04 €HT)/MO/CSPS/ Travaux Marché lots 1 et 2 : 1 151 076€ TTC (dont surpress) INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER OP 10032 Total	2315 2315 6 116,40 6 116,40	6 116,40	-	6 116,40 6 116,40	-	-	-	-	-	-	-	6 116,40 - 6 116,40
USINES DE TRAITEMENT DES PESTICIDES	Etudes / Diagnostics Maîtrise d'œuvre usines Travaux usines USINES TRAITEMENT PESTICIDES OP 10033 Total	2313 2313 2313 68 601,60	8 601,60 60 000,00 -	8 601,60	8 601,60 -	-	50 000,00 50 000,00 100 000,00	- 50 000,00 650 000,00	- 600 000,00 600 000,00	50 000,00 50 000,00 100 000,00	50 000,00 50 000,00 650 000,00	600 000,00 600 000,00 600 000,00	108 601,60 200 000,00 2 400 000,00 2 708 601,60
INTERCONNEXION BRECY - COINCY	Frais études (100% marché MO) / sondage / frais connexes Frais publication /annonces Travaux 1 497 503€ TTC INTERCONNEXION BRECY - COINCY OP 10035 Total	2315 2033/2315 2315 1 616 862,22	49 417,98 - 394 693,50 412 559,88	27 639,39	45 505,77 - 1 416 356,44 1 461 862,21	10 000,00	-	-	-	-	-	-	55 505,77 - 1 516 356,44 1 571 862,21
ALIMENTATION VIELS MAISONS	Frais diagnostic hydraulique alimentation VM Maîtrise d'œuvre Travaux ALIMENTATION VIELS MAISONS OP 10036 Total	2315 2315 2315 -	- -	-	7 000,00 -	- 50 000,00	-	-	-	-	-	-	7 000,00 50 000,00 - 57 000,00
INTERCONNEXION MAROLLES	Frais études MO / frais connexes Travaux 347 531 € ttc INTERCONNEXION MAROLLES OP 10037 Total	2315 2315 515 033,00	15 033,00 500 000,00 17 355,00	20 331,36	10 000,00 300 000,00 310 000,00	4 000,00 50 000,00 54 000,00	-	-	-	-	-	-	14 000,00 350 000,00 364 000,00
USINE DE TRAITEMENT DES PUITES DE CHEZY SUR MARNE	Etudes / Diagnostics Maîtrise d'œuvre usine 101540 HT/121 848 €ttc Travaux usine MEP traitement pesticides STATION TRAITEMENT CHEZY /MARNE OP 10038 Total	2313 2313 -	- -	-	20 000,00 25 000,00 45 000,00	30 000,00 55 000,00 385 000,00	- 50 000,00 1 250 000,00	- 300 000,00 300 000,00	-	-	-	-	50 000,00 130 000,00 1 800 000,00 1 980 000,00
INTERCONNEXION CHARLY SUR MARNE	Frais études Travaux INTERCONNEXION CHARLYS/M OP. Total	2315 2315 -	- -	-	- -	- -	-	-	-	20 000,00	20 000,00	-	40 000,00 618 000,00 658 000,00
INTERCONNEXION NOGENT L'ARTAUD	Frais études Travaux INTERCONNEXION NOGENT L'ARTAUD OP. Total	2315 2315 -	- -	-	- -	- -	-	-	20 000,00	20 000,00	-	-	40 000,00 720 000,00 760 000,00
INTERCONNEXION BEUGNEUX	Frais études Travaux INTERCONNEXION BEUGNEUX OP. Total	2315 2315 -	- -	-	- -	35 000,00 400 000,00 435 000,00	15 000,00 600 000,00 615 000,00	-	-	-	-	-	50 000,00 1 000 000,00 1 050 000,00
INTERCONNEXION BRENY	Frais études Travaux INTERCONNEXION BRENY OP 10039 Total	2315 2315 -	- -	-	- -	40 000,00 400 000,00 440 000,00	20 000,00 250 000,00 270 000,00	-	-	-	-	-	60 000,00 650 000,00 710 000,00
INTERCONNEXION CHERY CHARTREUVE	Frais études Travaux estimation INTERCONNEXION CHERY CHARTREUVE OP. Total	2315 2315 -	- -	-	- -	- -	-	30 000,00	30 000,00	20 000,00	-	-	80 000,00 1 800 000,00 1 880 000,00
ACQUISITION DE TERRAIN	Aquisition terrain Stratégie foncière 100 000 €/an 2021-2024 ACQUISITION TERRAIN Total	2111 2111 100 000,00	100 000,00	-	1 000,00 100 000,00 101 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	1 000,00 520 000,00 521 000,00
INFORMATIQUE	Matériel informatique /équipement bureau EQUIPEMENT INFORMATIQUE OP 54 Total	2183/2184 8 567,82 8 567,82	8 767,90	-	10 000,00 10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	80 000,00 80 000,00
ACQUISITION VEHICULE	ACQUISITION VEHICULE OP 55 Total	2182 -	-	-	-	-	20 000,00	-	-	20 000,00	-	-	40 000,00 40 000,00
TOTAL			10 053 857,42	3 917 077,23	2 837 317,47	8 867 976,27	7 684 000,00	7 365 000,00	4 975 000,00	5 825 000,00	5 425 000,00	5 213 000,00	49 879 976,27 €

Travaux courants de renouvellement de canalisations prévus en 2026

Commune	Rue	Linéaire (m)	Diamètre canalisation prévisionnel	Branchement	Estimation Montant des travaux
JAULGONNE / BARZY SUR MANRE	Rue du port, rue du châtelet et rue des fosses à Jaulgonne et rue de la fontaine Chandelue à Barzy sur Marne	800	150	50	400 000 €
NANTEUIL NOTRE DAME / ARMENTIERES SUR OURCQ	Rue de Fère RD 79	800	150	5	250 000 €
LA FERTE-MILON	Avenue de Verdun RD 17	655	60	40	250 000 €
VILLERS SUR FERRE	Rue Saint-Denis RD 79	350	150	35	230 000 €
LE CHARMEIL	Route de Fère en Tardenois RD 3	530	125	20	220 000 €
LUCY LE BOCAGE	Route de Torcy jusqu'au hameau de Montgivrault RD 82	1 400	100	10	340 000 €
EPAUX-BEZU	Allée de la Vicomté RD 87 jusqu'à Bézu les Fèves	2 700	150	2	450 000 €
Total renouvellement 2026		7 235 ml		162	2 140 000 €

6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

6.1. Abandons de créances

En 2025, le nombre de demandes d'abandons de créance reçues est de 41.

Le montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité est de 622.66 €.

Ce montant divisé par le volume vendu représente 0.00016€/m³.

6.2. Mesure pour l'action sociale : le Programme « Eau responsable »

Depuis 2014, un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau a été mis en place, le programme « Eau responsable »

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de l'action sociale, instituées par le Contrat de Délégation de Service Public mis en œuvre au 1^{er} mars 2013 et modifié par les avenants n°1 du 12 mars 2014, n°3 du 17 décembre 2015 et n°11 du 4 décembre 2023.

Un compte dédié « Programme Eau Responsable » est affecté à l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés en situation de précarité.

Les conditions d'intervention sont fixées par le règlement intérieur institué le 19 décembre 2023.

⇒ **Bénéficiaires des aides**

Abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. L'USESA est alertée par le délégataire, les maires des communes, les Centres Communaux d'Actions Sociale (CCAS) ou l'abonné lui-même.

⇒ **Conditions d'attribution des aides**

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- La situation sociale de l'abonné
- Le motif justifiant les difficultés de paiement
- L'état du compte abonné
- Son effort à contribuer au paiement de sa dette (échéancier)

Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part « eau potable » facturée par l'USESA et Véolia. L'abonné ne peut recevoir qu'une aide par an.

Afin de promouvoir ce dispositif, des conventions entre l'USESA, le délégataire et des CCAS ont été signées en 2025. Elles visent à faciliter les transmissions d'informations entre les 3 signataires, à prévenir des situations de précarité par l'anticipation des impayés et à apporter une aide financière ponctuelle sur la part « eau potable ».

Le Programme Eau Responsable Bilan financier au 31/12/2025

Exercices	Enveloppe Compte dédié	Nombre de bénéficiaires	Montant des aides attribuées	Solde annuel	Solde cumulé
Mars-13	16 667 €	0	0	16 667,00 €	16 667,00 €
2014	20 000 €	21	3 193,00 €	16 807,00 €	33 474,00 €
2015	20 000 €	29	6 082,95 €	13 917,05 €	47 391,05 €
2016	20 000 €	45	9 305,05 €	10 694,95 €	58 086,00 €
2017	20 000 €	53	9 476,00 €	10 524,00 €	68 610,00 €
2018	20 000 €	67	10 296,00 €	9 704,00 €	78 314,00 €
2019	20 000 €	43	7 265,00 €	12 735,00 €	91 049,00 €
2020	20 000 €	35	6 318,00 €	13 682,00 €	104 731,00 €
2021	23 000 €	26	5 145,00 €	17 855,00 €	122 586,00 €
2022	23 000 €	46	9 231,00 €	13 769,00 €	136 355,00 €
2023	23 000 €	52	13 458,00 €	9 542,00 €	145 897,00 €
2024	3 000 €	40	11 130,00 €	- 8 130,00 €	137 767,00 €
2025	3 000 €	44	8 963,00 €	- 5 963,00 €	131 804,00 €
TOTAL	208 667 €	501	99 863,00 €	131 804,00 €	

En 2025, le nombre de demandes reçues ainsi que de bénéficiaires a été de 44.

6.3. Coopération décentralisée (application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite Loi Oudin, offre la possibilité aux EPCI, dans la limite de 1% des ressources de leur budget, de mener des actions de coopération avec les collectivités locales étrangères et leur groupement ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Toute demande d'aide, attribuée après examen du dossier, fait l'objet d'une convention de partenariat dans le but de fixer les obligations de l'association humanitaire.

Dans ce cadre, l'USESA réserve une enveloppe d'un montant maximum de 10 000 €/an.

En 2025, le comité syndical a délibéré pour l'attribution d'une subvention de 5000 € à l'association Espoir Fait Vivre. Le projet consiste en la création d'un forage d'eau potable avec une borne fontaine pour un orphelinat et son quartier adjacent sur la commune de N'Sele/Kinshasa - République Démocratique du Congo. Cette aide sera versée lorsque le plan global et complet de financement sera présenté à l'USESA.

7. INDICATEURS DU SERVICE

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2024	2025
Estimation du nombre d'habitants desservis	82 491	82 082
Prix T.T.C du service pour 120 m ³ (toutes redevances et taxes comprises)	3.20€ TTC m ³ au 01/01/2024 3.20€ TTC m ³ au 01/01/2025	3.20€ TTC m ³ au 01/01/2025 3.20€ TTC m ³ au 01/01/2026
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2024	2025
Taux de conformité bactériologique	99.7 %	100%
Taux de conformité physico-chimique	91.2 %	93.1 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	109/120	109/120
Rendement du réseau AEP	77.6%	80.8%
Indice linéaire des volumes non comptés	2.25 m ³ /j/km	1.91 m ³ /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	2.17 m ³ /j/km	1.84 m ³ /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	1.31 %	1.30 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	90.00 %	99.50 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité / volume vendu	0.00025 €/m ³	0.00016 €/m ³
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	5.60 u/1000 abonnés	5.89 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	3.00 %	2.84. %
Taux de réclamation écrite	1.25 u/1000 abonnés	2.16 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	2.57 années	2.08 années

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics
- (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

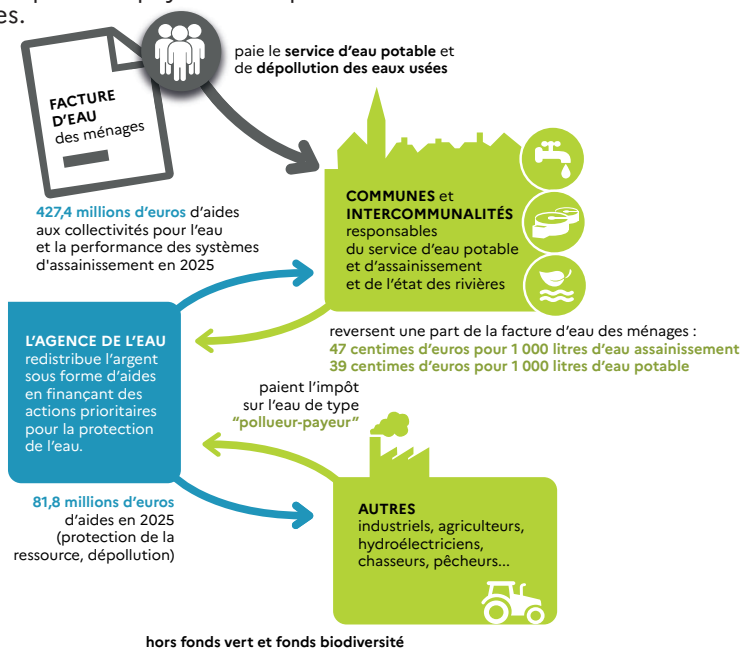
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu ou évolué. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire** ou à la/au **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

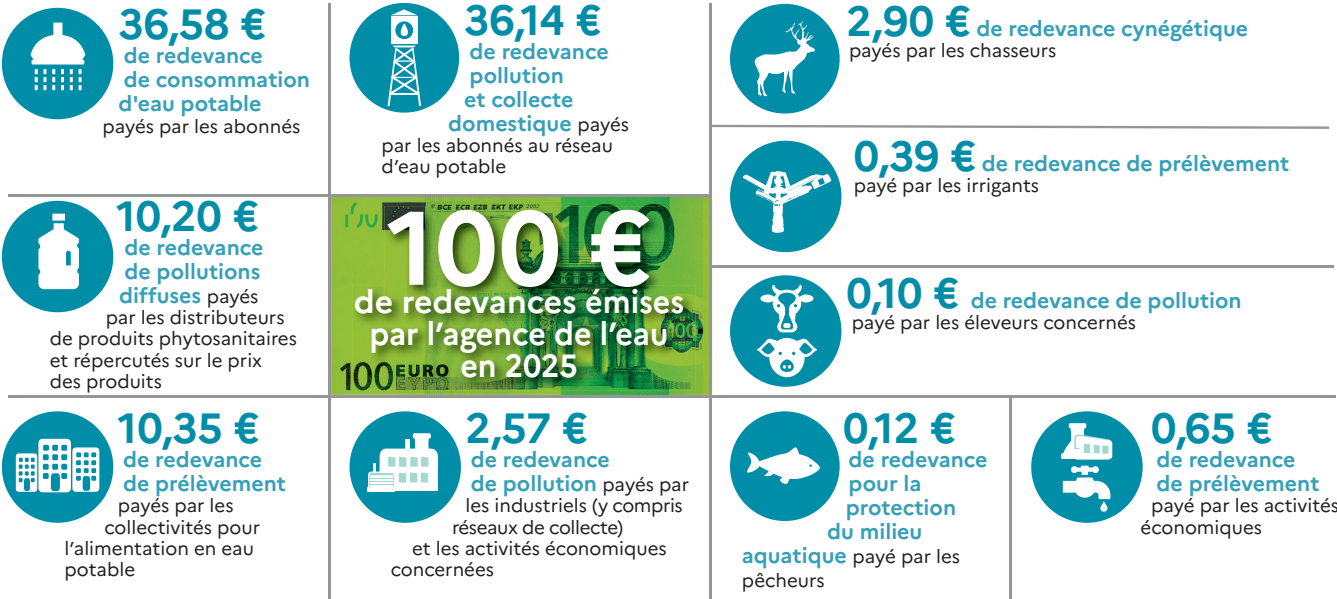
En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 656 millions d'euros dont plus de 229 millions d'euros en provenance de la facture d'eau.

2025

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



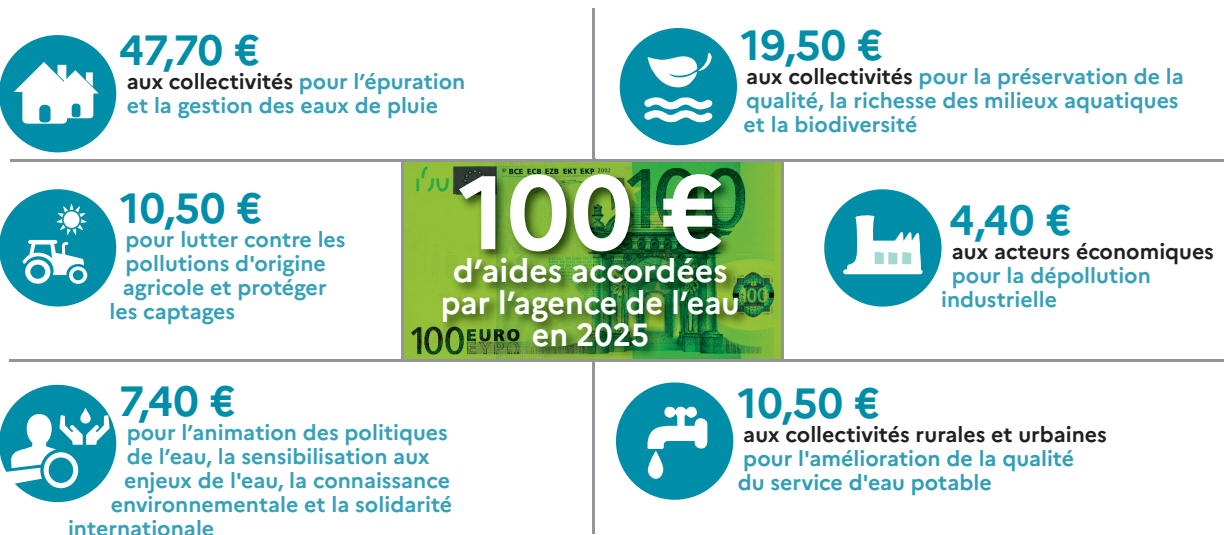
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau

Seine-Normandie en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Seine-Normandie.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2025

Plus de 545 millions d'euros d'aides financières ont été accordées pour soutenir 3 100 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une première année de démarrage dynamique de mise en œuvre du programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030. 68 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique.

EN 2025...



Pour en savoir plus :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/collectivites/aides-financieres-du-programme-eau-climat-biodiversite>

UN PROGRAMME QUI RÉPOND AUX ENJEUX DU BASSIN ET DES COLLECTIVITÉS

À travers son programme « Eau, climat & biodiversité » 2025-2030, l'agence de l'eau apporte aux collectivités du bassin Seine-Normandie un soutien structurant pour concevoir et mettre en œuvre leurs politiques de l'eau. Elle assure un accompagnement technique et financier des collectivités, leur permettant de mettre en œuvre des projets d'assainissement, de réduction des pollutions, de préservation de la ressource en eau ou encore de restauration des milieux aquatiques. Les projets favorisant l'adaptation des territoires au changement climatique et la préservation de la biodiversité sont soutenus. L'agence de l'eau soutient également les stratégies territoriales développées dans différents domaines, les études de gouvernance ou encore l'animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux. Les projets répondant aux enjeux prioritaires pour le bassin peuvent bénéficier de taux de subvention majorés pouvant atteindre 80 %.

Collectivité, vous avez un projet ?

Avant toute demande, il est essentiel de contacter votre direction territoriale afin de vérifier l'éligibilité du projet et d'être accompagné dans le montage du dossier. La demande d'aide se dépose ensuite en ligne, impérativement avant le démarrage des travaux, avec un suivi assuré tout au long du projet.

Pour connaître les aides possibles :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

2025 : PREMIÈRE ANNÉE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES SUR LES FACTURES DE VOS ABONNÉS



La réforme de 2025 est entrée en vigueur sur les facturations mais ne verra son plein impact dans le budget de l'agence de l'eau qu'en 2026. En effet, les recettes de 2025 sont de façon transitoire constituées de la fin de la collecte des redevances domestiques (LEMA) et de la nouvelle redevance de consommation d'eau potable (réforme) encaissées pour les redevables supérieurs à 200 K€. La réforme des redevances aboutira en 2027. Des modulations de tarifs seront appliquées pour certaines redevances, en fonction : des pollutions constatées dans les différentes zones

du bassin pour la redevance de pollution non domestique et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et garantir une bonne qualité des eaux ; de la sensibilité des zones de prélèvement de l'eau (eaux superficielles, eaux souterraines, zone de répartition des eaux) ; de la performance des systèmes d'assainissement collectifs des eaux usées (réseau d'assainissement et station d'épuration) ; de la performance de la distribution d'eau potable (gestion des fuites et approche patrimoniale).

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>



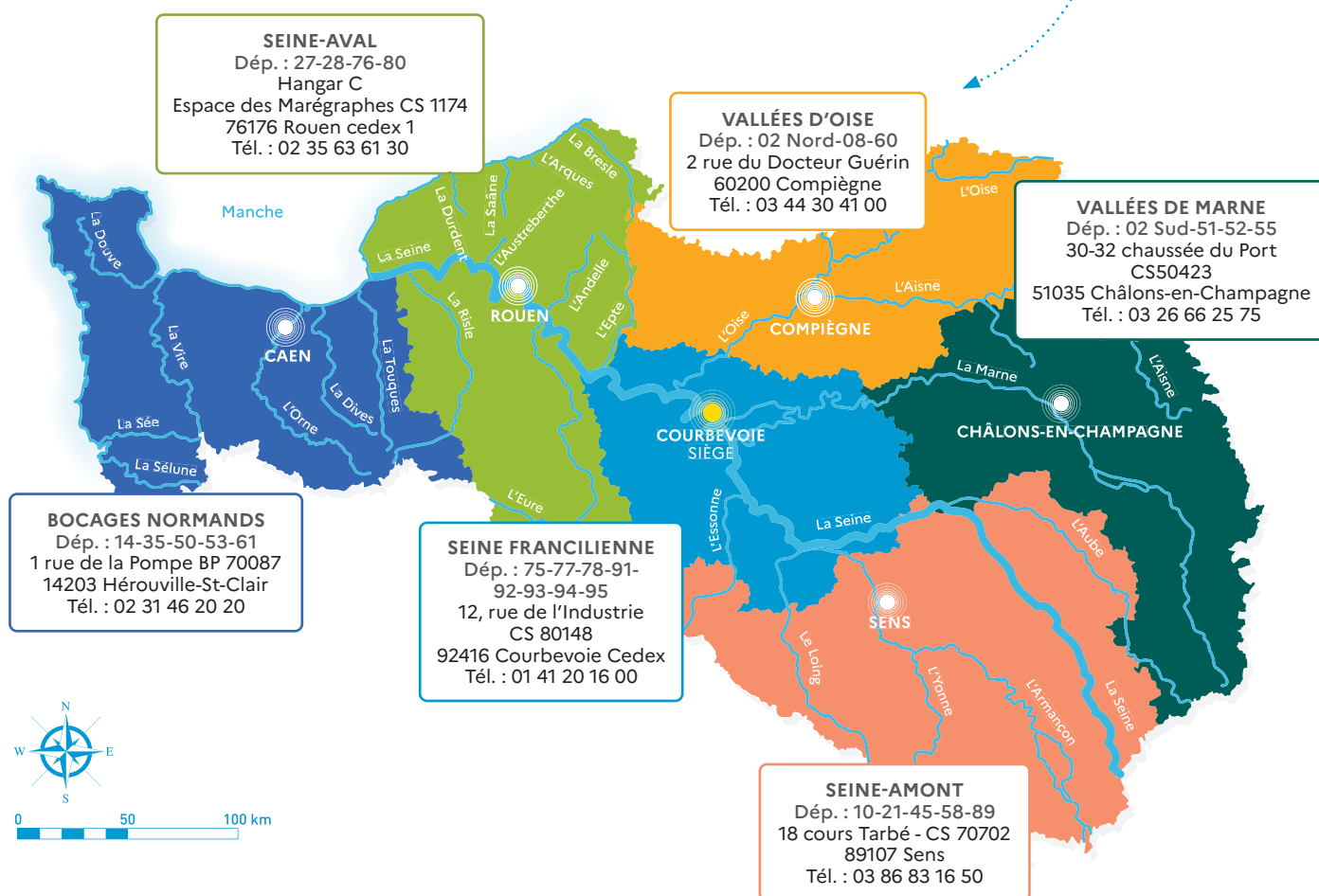
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

12, rue de l'Industrie
CS 80148
92416 Courbevoie Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par direction territoriale favorise un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de chaque territoire.



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'agence de l'eau Seine-Normandie agit pour une gestion durable des ressources en eau et des milieux aquatiques, en mettant en mouvement les territoires grâce à des financements incitatifs et à son expertise.

Établissement public de l'État, l'agence de l'eau contribue à définir, avec le comité de bassin, les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin Seine-Normandie. Elle accompagne techniquement et financièrement les projets des collectivités, industriels, agriculteurs et associations dans les conditions précisées par son programme "Eau, climat & biodiversité" 2025-2030, grâce aux redevances perçues auprès des usagers du bassin Seine-Normandie selon leurs prélèvements sur la ressource en eau et leurs rejets dans le milieu naturel.

Cet accompagnement porte sur les actions les plus favorables à la gestion durable des ressources en eau, à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. L'agence de l'eau exerce également une mission de connaissance et de suivi, en collectant et diffusant des données sur la qualité des rivières, nappes et eaux littorales, et en soutenant des programmes de recherche appliquée.

Restons connectés sur eau-seine-normandie.fr



conception graphique Parimage. Avril 2026

8. COMITE SYNDICAL DE L'USESA

<u>Commune de Bézu Le Guéry</u> DEVIRON Francine Titulaire DEVIRON Thibault Suppléant	<u>Commune de Montreuil aux Lions</u> DER SARKISSIAN Jean-Pierre Titulaire DEVIRON Olivier Suppléant	<u>Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry</u> ALEXANDRE David Titulaire ARNEFAUX Alain Titulaire BANDRY Didier Vice-Président BANDRY Jean-Pierre Titulaire BUREL Régis Titulaire DOBSKI Philippe Titulaire DUJON Régis Titulaire FOULON Didier Titulaire FRAEYMAN Fabien Titulaire FREX Dominique Titulaire GABRIEL Madeleine Titulaire GLEIZE Séverine Titulaire GRUZON Laurent Titulaire HAY Etienne Titulaire HOERTER Michel Titulaire HUBIER Maxime Titulaire JACQUIN Claude Titulaire JUILLET Jean-Etienne Titulaire LEVEQUE Yves Titulaire LOYAUX Emmanuel Titulaire MAGNIER Jean-Luc Vice-Président MALEZE Patrick Titulaire MANGIN Eric Vice-Président PANTOUX Jean-Luc Titulaire PEUGNIEZ Michaël Titulaire POLIN Jean-Pierre Titulaire REZZOUKI Mohamed Vice-Président RICHARD Catherine Titulaire SAROUL Daniel Titulaire STOFFERIS Régine Titulaire TRICONNET Nelly Vice-Présidente VAUDE Gaëlle Titulaire VEROT Vincent Titulaire ZATWARNICKI Jean-Michel Titulaire BARBIER Maryvonne Suppléante BOYOT Jacques Suppléant CALIS Gérard Suppléant DADOU Ghislain Suppléant DIEDIC Nicolas Suppléant EUGENE Sébastien Suppléant FERNANDEZ Didier Suppléant GAUTHIER Ludovic Suppléant GUILLEMAN Michel Suppléant HEDOIN Baptiste Suppléant JOURDAIN Gilles Suppléant THOMAS Rémy Suppléant
<u>Commune de Breny</u> VALET Eric Titulaire JOURDAIN Sébastien Suppléant	<u>Commune de Nogent l'Artaud</u> DUCLOS Dominique Titulaire GUILLON Jean-Paul Suppléant	
<u>Commune de La Chapelle sur Chézy</u> PICARD Florence Titulaire LOISEAU Patricia Suppléante	<u>Commune de Oulchy le château</u> MATHIS Michel Vice-Président LANDRIEUX Tanguy Suppléant	
<u>Commune de Charly sur Marne</u> ROMELOT Martine Vice-Présidente VALENTE Ninjah Suppléante	<u>Commune de Pavant</u> PITTON-TERRIEN Michel Titulaire LEMONNIER Franck Suppléant	
<u>Commune de Chézy sur Marne</u> HERNANDEZ Maryse Vice-Présidente MOUROT Laurent Suppléant	<u>Commune de Romeny sur Marne</u> LLOANCY David Titulaire JANOT Philippe Suppléant	
<u>Commune de Coupriu</u> BLAVET Gérard Titulaire THIRIOT Jérôme Suppléant	<u>Commune de Saulchery</u> PITTANA Stéphane Titulaire CHAPUIS Yves Suppléant	
<u>Commune de Crouettes sur Marne</u> ADAM Hubert Titulaire BAUDOIN Dany Suppléant	<u>Commune de Vendières</u> ROBIN Claude Titulaire ESCHARD Philippe Suppléant	
<u>Commune de Dompnin</u> BELLEVILLE Catherine Titulaire NAUDÉ Geoffroy Suppléant	<u>Commune de Veully La Poterie</u> DAZARD Hugues Président BRUANT Audrey Suppléante	
<u>Commune de L'Epine aux Bois</u> MARTIN Philippe Titulaire PIERRE Nathalie Suppléante	<u>Commune de Viels-Maisons</u> PARENT-DEFER Elisabeth Titulaire LEMOINE Alexandre Suppléant	
<u>Commune de Essises</u> MINETTE Michel Titulaire TREHEL Michelle Suppléante	<u>Communauté de Communes du Pays de Valois</u> CHARBONNIER Patrick Titulaire PROFIT Benoit Suppléant	
<u>Commune de Lucy le Bocage</u> HOURDRY Mathieu Titulaire SCHRANTZ Grégory Suppléant	<u>Communauté de Communes Retz en Valois</u> BAHU Nicolas Titulaire BRANQUARD André Titulaire CARION Denis Titulaire CANTOT Dominique Vice-Président DAVIN Benoît Titulaire GEBKA Jacques Vice-Président LAVOIX Olivier Titulaire MALET Madeleine Titulaire PAULY Brigitte Titulaire TATIN Christian Titulaire BIZOUARD Olivier Suppléant QUENARDEL Alexandre Suppléant SIMEON Bertrand Suppléant	
<u>Commune de Marigny en Orxois</u> MARCHAL Philippe Vice-Président KRETZ Didier Suppléant		
<u>Commune de Montfaucon</u> BRUNEAUX Henri Titulaire GEORGE Nicole Suppléant		

